

# Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 29 juillet 2010

2010-025

## Spécificités du régime de protection des ordres de la TSX et de la TSX de croissance et fonctionnalité du mainteneur de marché TSX Changements aux caractéristiques des protocoles STAMP et FIX

Cet avis offre plus de précisions concernant les fonctions du régime de protection des ordres de la TSX et de la TSXV, et de communiquer aux participants les améliorations apportées à la fonctionnalité du mainteneur de marché de la TSX. Veuillez noter que les changements aux caractéristiques des protocoles STAMP et FIX, dont toutes les modifications de protocoles liées à ces changements, sont maintenant disponibles.

### Fonctions du régime de protection des ordres

L'avis aux organisations participantes no 2010-010 a été publié le 7 avril 2010. On y décrit les grandes lignes du plan d'implantation du régime de protection des ordres (RPO) de TMX. TMX est heureux d'annoncer l'inclusion d'une fonction de modification du cours supplémentaire à l'ensemble des fonctions RPO soutenues, offrant à ses clients le plus vaste choix d'options RPO parmi l'ensemble des marchés boursiers nationaux. Ces fonctions permettront aux clients de diriger le flux d'ordres vers la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX sans risque de négociations interconnectées, de blocage de cotes ou de croisement de cotes. Ces nouvelles fonctions ajoutent un complément au routage d'ordres intelligent de la TSX en offrant des options automatisées pour prévenir le routage externe lorsque souhaité et réduire la complexité de la fragmentation du marché pour les clients sensibles à l'augmentation des coûts du routage, de l'exécution et de l'accès aux SNP.

Les options du régime de protection des ordres de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX sont les suivants :

#### **1. (Par défaut) Ignorer le RPO pour les ordres à traitement imposé (OTI)**

Le marqueur privé OTI est une instruction d'ordre explicite ou implicite. Les OTI sont implicites si aucune instruction spécifique n'a été fournie ou si le marqueur explicite d'OTI a été fourni (choix du client). Les ordres à traitement imposé se transigeront ou se rempliront à la TSX/TSXV sans aucune tentative de protéger les ordres à meilleur cours sur d'autres marchés. En recourant à un OTI (implicitement ou explicitement), l'expéditeur assumera les obligations du RPO sur les OTI.

#### **2. Confirmer le RPO avec modification du cours de l'ordre à la TSX**

Le marqueur privé à taux modifié est une instruction d'ordre explicite. Les ordres de type « RPO à taux modifié » empêchent les violations du RPO en permettant seulement les transactions à cours équivalent ou supérieur au meilleur cours sur les autres marchés avant d'ajuster la portion restante au niveau du cours le plus dynamique selon le meilleur cours sur les autres marchés. Les règlements actuels interdisent le blocage des cotes. Par conséquent, il y aura un écart d'un cran entre le cours modifié de ces ordres et le meilleur cours du marché.

#### **3. Confirmer le RPO avec l'annulation d'ordre à la TSX**

Les ordres désignés comme « Annuler le RPO » empêcheront les violations du RPO en permettant seulement les transactions à cours équivalent ou supérieur au meilleur cours sur les autres marchés avant d'annuler la portion restante pour prévenir la négociation ou l'établissement de cotes à des niveaux que les meilleurs cours des autres marchés ne permettent pas.

#### 4. Confirmer le RPO avec routage externe (actuellement en production)

La TSX continuera à protéger les ordres des abonnés au service de routage d'ordres intelligent (ROI) lorsque les ordres de ROI de la TSX sont redirigés vers d'autres marchés offrant des ordres à meilleur cours.

#### Modifications à la fonctionnalité de mainteneur de marché

Des modifications ont aussi été apportées au protocole de communication pour protéger et renforcer la fonctionnalité de mainteneur de marché TSX du courtier inscrit (« CI »). Ces changements comprennent l'admissibilité par défaut de tous les ordres de non-GEM (garantie d'exécution minimale) et la suppression de la mention publique de l'étiquette de participation des CI. Veuillez vous référer à la section ci-dessous contenant les précisions techniques pour obtenir un sommaire de ces modifications.

#### Aperçu des changements aux spécifications STAMP/FIX

Caractéristiques	Modifications aux ordres STAMP et à TBF/CBF (encrypté)	Modifications à l'entrée d'ordres FIX
<b>CHANGEMENTS AU RÉGIME DE PROTECTION DES ORDRES</b>		
<b>OTI</b> (par défaut) : Le marché boursier n'empêche pas les négociations interconnectées ou les marchés bloqués.	596=1 (par défaut)	21=1 (par défaut)
<b>Modification du cours</b> : Le marché boursier empêche les négociations interconnectées et les marchés bloqués en ajustant le cours et en plaçant l'ordre. Lorsque l'ordre est rempli, son cours se fige.	596=6	21=6
<b>Annulation</b> : le marché boursier annulera toute portion de l'ordre entrant qui se négocierait de façon interconnectée avec un autre marché ou qui le bloquerait.	596=5	21=5
<b>ROI TSX</b> : Les membres participants peuvent choisir d'envoyer des ordres au routage d'ordres intelligent de la TSX (ROI) pour que la Bourse les dirige vers les autres marchés sur lesquels le cours demandé est plus élevé. Ce service sera disponible par le biais de la connectivité ROI standard aux ordres envoyés au ROI de la TSX.	N/D	N/D
<b>MODIFICATIONS À LA FONCTION MAINTENEUR DE MARCHÉ</b>		
<b>GEM = N (par défaut)</b> : par défaut, la fonction GEM sera maintenant N (non) plutôt que Y (oui) pour empêcher les participants d'accéder non intentionnellement à la fonction GEM pour CI et d'avoir à payer les frais d'annulation de transaction de la GEM.	30=N (par défaut)	6759=N (par défaut)
<b>Changement de la participation des CI de visible à caché</b> : afin de prévenir le signalement public des intentions de négociation des CI, le paramètre actif/inactif de participation sera supprimé de l'affichage public. Le paramètre privé sera automatiquement remis à « inactif » au début de chaque journée.	166, 167 (identifications maintenant encryptées sur TBF)	

On prévoit que les changements à OTI, aux modifications de prix du RPO, à l'annulation du RPO ainsi que les modifications à la fonction mainteneur de marché seront disponibles pour tests externes dans l'environnement PTE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. La date de lancement de la production pour ces améliorations est prévue pour novembre 2010, selon le degré de préparation de nos fournisseurs et participants. La date de production confirmée sera communiquée par le biais d'un avis subséquent lorsqu'elle sera finale.

Pour plus de renseignements ou pour toute interrogation quant à ces fonctionnalités, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte TSX ou envoyer un courriel à [trading\\_sales@tsx.com](mailto:trading_sales@tsx.com).

Abigail Etches (416) 947 – 4476  
Andrew Grovestine (416) 947 – 4798

Michael Taylor (416) 947 – 4313  
Monika Marcziowa (416) 947 – 4534  
Olga Trofimova (416) 947 – 4355

**À propos de Groupe TMX (TSX-X)**

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Stock Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au [www.tmx.com](http://www.tmx.com).

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse [www.tmx.com](http://www.tmx.com). An English version of this notice is available on our web site at [www.tmx.com](http://www.tmx.com).